

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-532/SG/FIN autorisant M.Sayed Mahamoud Djilani à acquérir un immeuble sis à Djibouti, titre foncier 1230 .

n° 70-532/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
12 mai 1970

Numéro JO
n° 10 du 01/06/1970

Date du numéro
1 juin 1970

TEXTE INTÉGRAL

M. Sayed Mahamoud Diilani est autorisé à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, quartier 6, rue des Issas, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 1230, au nom de M. Mohamed Adjab Waiss.